

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017

27 novembre 2017 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 4 décembre 2017 à 19 heures 00. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Décision Modificative ; Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie centrale à bois décheté et la réhabilitation thermique de bâtiments communaux : résultat de la consultation ; Questions et informations diverses

L'an deux mil dix-sept et le 4 décembre 2017 à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. MAURY Cyril, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin,

Absents excusés : Mme SIRVEN Marie-Martine, M. DOUSSET Jean-Marc, Mme LECOUTRE Gisèle, Mme HENRAS Marine

Mme SIRVEN Marie-Martine a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie
M. DOUSSET Jean-Marc a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique
Mme HENRAS Marine a donné pouvoir à M. POINTELIN Philippe

Le Conseil Municipal désigne HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu précédent

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2017, qui leur a été adressé avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative

Virements de crédits

Mme le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la nécessité d'ajuster le budget de fonctionnement pour alimenter le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et principalement le compte 6534 « cotisations de sécurité sociale – part patronale » pour un montant de 1 000 €. Aussi, le chapitre 012 « charge de personnel et frais assimilés », compte 6411 « personnel titulaire » étant suffisamment alimenté, Mme le Maire propose d'effectuer un virement de crédit à partir de ce compte, détaillé comme suit :

Virement de Crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chapitre 012 D 6411 « personnel titulaire »	1 000 €	
Chapitre 65 D 6534 « cotisations de sécurité sociale – part patronale »		1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative ci-dessus et autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie centrale à bois déchiqueté et la réhabilitation thermique de bâtiments communaux : résultat de la consultation

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie centrale à bois déchiqueté et la réhabilitation thermique de bâtiments communaux.

Mme le Maire indique que les critères de jugement des offres retenus étaient de 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour le délai global de l'opération ; elle précise que seuls trois cabinets sur quatre consultés ont répondu favorablement à ce marché de maîtrise d'œuvre et présente les offres reçues.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- Bréhaut Ingénierie Figeac pour un montant de 29 700 € HT – au moins 7 mois de délai
- BET Lionel CARCY Cahors (et 2 sous-traitants) pour un montant total de 16 600 € HT – au moins 7 mois de délai
- Sud EcoWatt Montauban pour un montant de 12 597 € HT – 9 mois de délai

L'analyse a été effectuée par les membres de la commission d'appel d'offres qui s'est rapprochée de la Sté Quercy Energies ayant établi le diagnostic de cette opération pour avis.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir le cabinet Sud EcoWatt Sarl à MONTAUBAN pour un montant de 12 597 € HT et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la poursuite du dossier.

Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.